

**Décision n°2025-81**  
Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du Parc sportif**

**Lot n°10 : Métallerie - Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),

**VU** la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°10 Métallerie à l'entreprise ROLLET SAS, située Rue de Bourgogne à CRÈCHES SUR SAÔNE (71680) pour un montant de 276 782,95 € HT soit 332 139,54 € TTC (TVA 20 %),

**VU** les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,

**CONSIDÉRANT** que le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment nécessite, afin d'en permettre la réalisation dans des conditions techniques et économiques optimales, d'anticiper dès la phase de construction les travaux préparatoires et les aménagements indispensables à leur future mise en place, notamment en ce qui concerne la structure du bâtiment, le passage des réseaux et les dispositifs de sécurité ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Ajout de 2 grilles de ventilations en façade du local onduleur au R+1	+ 1 190,00 € HT
<b>Total HT</b>	<b>1 190,00 € HT</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 428,00 € TTC</b>

**ARTICLE 2 :** Ces modifications entraînent une plus-value de 1 190,00 € HT soit 1 428,00 € TTC (TVA 20%).

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20250617-Dec2025-81-AU  
Date de télétransmission : 17/06/2025  
Date de réception préfecture : 17/06/2025

**ARTICLE 3** : Le marché de travaux du lot n°10 « Métallerie » s'élève désormais à 277 972,95 € HT soit 333 567,54 € TTC, ce qui représente une augmentation de 0,43 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Fait à Francheville, le 17 juin 2025**

**Claire POUZIN  
Maire de Francheville**

